

Révision des SDAGE

-

Propositions MEDEF

Contexte :

Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ainsi que les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) vont être révisés pour la période 2028-2033. Ce processus va s'étaler sur plus deux ans et se traduire par l'adoption de ces documents de planification par les Comités de bassin à la fin 2027.

Dans ce cadre, les acteurs seront consultés à deux reprises :

- 1^{er} Semestre 2025 : consultation générale pour recueillir l'avis des parties prenantes sur les questions importantes, le calendrier et le programme de travail devant guider la révision des SDAGE ainsi que sur les questions importantes (enjeux), le calendrier et le programme de travail de la révision des PGRI, l'évaluation préliminaire des risques d'inondations et la liste des territoires à risque important d'inondation
 - o Jusqu'au 25 mars, pour les parties prenantes directement sollicitées
 - o Jusqu'au 25 mai, pour le grand public
- 1^{er} Trimestre 2027 : consultation spécifique sur le contenu des SDAGE et PGRI

Les comités de bassin et l'Etat ont ainsi lancé une consultation de l'ensemble des parties prenantes : tous les habitants du comité de bassin ainsi que toute collectivité, association, entreprise ou groupe d'acteurs sont invités à répondre.

[Lien vers le site des consultations de chaque agence](#)

Dans ce contexte, le MEDEF souhaite formuler des propositions relatives aux grands enjeux de l'eau. Ces éléments pourront servir à alimenter les positionnements des fédérations, des MEDEF régionaux et territoriaux ou des entreprises qui souhaitent participer à ces consultations. Nous vous invitons à inciter vos adhérents à également se saisir des éléments de langage et propositions que vous aurez formulés et de répondre à la consultation afin de massifier nos messages.

1. Permettre d'objectiver les décisions, notamment vis-à-vis des enjeux économiques

La gestion de l'eau et l'adaptation des territoires au changement climatique va nécessiter de faire **des choix politiques majeurs** parfois difficiles et qui devront s'accompagner d'investissements : construction d'ouvrages de stockage, déménagement de zones résidentielles, interdiction de nouvelles constructions ou de certaines activités économiques trop consommatrices au regard des ressources locales, priorisation des usages, augmentation des prix de l'eau... **Ces choix doivent être éclairés par des données scientifiques fiables, des modélisations au plus près des territoires ainsi que des évaluations économiques et des études d'impacts.** En particulier, l'eau est une ressource vitale et constitue un enjeu majeur pour toutes les activités économiques ainsi que pour le développement territorial. Or trop souvent la **dimension économique** des enjeux associés à l'eau que ce soit en termes de quantité que de la qualité est insuffisamment prise en compte. Il faut donc absolument renforcer la dimension économique dans toutes les décisions qui sont prises et il importe pour cela que les acteurs économiques soient pleinement considérés et associés à ces décisions.

Alors que jusqu'à présent l'eau était considérée comme une ressource abondante, les citoyens, chefs d'entreprises, salariés, agriculteurs doivent **comprendre les enjeux** auxquels nous sommes et allons être de plus en plus confrontés, l'importance des décisions qui devront être prises, les changements transformationnels à engager et les conséquences associées, le tout dans un contexte d'incertitude. **La pédagogie** sera un facteur clé pour enclencher la mobilisation de tous les acteurs et un facteur déterminant de l'acceptabilité du projet de territoire en matière de gestion de l'eau qui sera proposé.

Pour cela les agences de l'eau doivent **contribuer encore plus fortement aux connaissances sur les enjeux de l'eau et les diffuser de manière compréhensible** à l'ensemble des acteurs avec des moyens modernes de communication qui permettent de s'adresser aux différents publics. Les organisations représentatives des entreprises implantées sur le bassin tels que les MEDEF régionaux et territoriaux sont des acteurs à solliciter et qui se feront le relai de ces connaissances auprès de cette catégorie d'acteurs, notamment vers leurs adhérents directs et indirects (branches professionnelles structurées en région).

En particulier, les choix dépendent largement des coûts globaux associés. Or, pour aider les acteurs à prendre les décisions il est important **d'avoir une approche globale de ces coûts**, y compris en prenant l'empreinte eau des projets, les co-bénéfices ou les externalités négatives sur la biodiversité et le climat, ou au contraire les coûts de l'inaction ou de la mal adaptation... Or, les acteurs manquent d'outils pour évaluer l'ensemble des coûts et il importe que les agences de l'eau jouent un rôle dans ce travail d'évaluation des coûts globaux et d'aide à la décision des acteurs. De tels outils doivent permettre d'objectiver au maximum les choix technologiques y compris au travers du déploiement des solutions fondées sur la nature.

Il convient enfin de construire **des objectifs et des trajectoires claires qui s'inscrivent dans le long terme** et qui offrent à chacun de la **prévisibilité** pour les choix d'investissements qui devront être consentis.

2. Renforcer le dialogue territorial et la place des acteurs économiques

Les questions de la gestion et du partage de la ressource peuvent donner lieu à de fortes crispations pour ne pas dire des conflits violents comme nous avons pu le voir à Sainte Soline, mais aussi à Sivens.

Pour les éviter, il est nécessaire de maintenir, voire **consolider le dialogue au niveau des bassins ainsi que des sous bassins** (CLE, CRE...) à l'échelle desquels sont évalués l'état de la ressource en eau, les besoins actuels et projetés et où sont discutés les choix stratégiques sur les usages.

Les représentants du MEDEF, quand ils y sont invités, prennent d'ores et déjà une part active et constructive dans ces discussions. Toutefois, depuis quelques années, la part des représentants économiques au sein des agences de l'eau diminue¹. De même, certaines activités qui jouent pourtant un rôle majeur sur les sujets de l'eau comme les assureurs ou les entreprises de travaux publics n'y sont pas représentées.

De plus, les représentants des MEDEF sont insuffisamment sollicités pour participer aux travaux des instances infra-bassins comme les Commissions Locales de l'Eau ou les Comités Ressources en Eau qui sont pourtant stratégiques pour la pérennité des activités économiques. C'est fortement regrettable.

Un dialogue en amont, au sein de ces différentes instances de gouvernance, entre les différents acteurs du territoire (élus locaux, associations, acteurs économiques, ...) est aujourd'hui nécessaire, afin de prendre en compte les spécificités et enjeux territoriaux et partager les bonnes pratiques existantes.

A l'heure où le dialogue environnemental est de plus en plus difficile, il est important que **les acteurs responsables et experts que nous représentons soient pleinement associés à toutes les discussions sur les enjeux de l'eau. Seul un dialogue concerté, impliquant l'ensemble des parties prenantes de façon équitable, peut garantir une gestion juste, raisonnée et acceptée des ressources en eau.**

Cela doit passer par une **évolution des règles de représentativité** au sein des instances de gouvernance de la politique de l'eau afin d'accroître le rôle des acteurs économiques.

Cela doit également passer par un **accompagnement régulier des mandataires et si possible un soutien (y.c. financier) à l'animation** de ces mandataires afin qu'ils comprennent les sujets et enjeux sur lesquels ils sont amenés à prendre des décisions et qu'ils prennent une part active et constructive dans toutes ces discussions.

Enfin, il convient de **rendre plus transparent les processus décisionnels au travers notamment des études d'impact économique**. Par exemple, l'impact de la modification des modalités de calcul des redevances eau n'a pas été suffisamment évalué en amont ce qui fait que les acteurs ont dû prendre des décisions sans pouvoir être éclairés vis-à-vis de leurs conséquences. In fine, compte

¹ La loi biodiversité de 2016 a introduit des modifications dans la composition des comités de bassin pour améliorer la représentativité des acteurs, notamment des usagers non économiques. Aussi, depuis début 2021, l'ancien collège des usagers est scindé en deux collèges représentant chacun 20% des membres du comité de bassin : un collège des usagers économiques (agriculture et industrie) et un collège des usagers non économiques (principalement ONG et consommateurs)

tenu des augmentations constatées, ils ont le sentiment d'avoir été trompés du fait du manque de transparence.

Les entreprises sont des acteurs essentiels du territoire et de sa dynamique, qui contribuent significativement au financement de la politique de l'eau et dont les activités peuvent être lourdement impactées par les choix opérés. Aussi, il importe de pleinement intégrer les acteurs économiques aux instances de gouvernance de l'eau aux diverses échelles et nous, en tant qu'organisation représentative, sommes prêts à activement y participer.

3. Mobiliser tous les acteurs au travers des actions de sensibilisation et de financement

Les futurs schémas directeurs et programmes de mesures associés devront être l'occasion de renforcer la mobilisation de tous les acteurs vis-à-vis des efforts et des investissements qui devront être faits. Cela devra passer par un **renforcement des actions de sensibilisation**, notamment pour faire **connaître les bonnes pratiques**, destinées aux consommateurs, comme aux industriels, aux agriculteurs ou encore aux collectivités territoriales. Des démarches d'engagements volontaires simples pourraient également être envisagées afin de valoriser les bonnes pratiques, inviter à l'action et mettre en valeur les entreprises les plus performantes.

Le déploiement de la mesure **d'empreinte eau** pourrait notamment être très utile pour les consommateurs comme pour les industriels pour évaluer leurs dépendances mais aussi favoriser les produits plus respectueux ou adaptés aux enjeux de raréfaction de l'eau.

Il conviendra également de **favoriser l'innovation** notamment vis-à-vis des solutions de sobriété hydrique, des solutions de traitement de l'eau pour les nouveaux polluants, des solutions de substitution pour réduire les polluants, des solutions numériques pour une meilleure gestion des réseaux et des installations, des solutions favorisant la recharge des nappes et le stockage souterrain...

Enfin, la mobilisation des acteurs passe également par les **accompagnements financiers** que peuvent proposer les agences de l'eau. Ces aides doivent porter à la fois sur les études et les investissements. Il convient par exemple d'encourager les entreprises à réaliser leur bilan hydrique, à mettre en place des compteurs d'eau intelligent, à rechercher les fuites et mener la rénovation des canalisations, à investir dans des solutions de sobriété hydrique ou la récupération de l'eau de pluie...

En cela, nous regrettons fortement que les budgets des agences de l'eau pour l'industrie aient parfois du mal à être entièrement consommés. Dans un contexte de renforcement budgétaire il y a un effort important à mener pour **faire davantage connaître les dispositifs d'aides, les rendre accessibles au plus grand nombre et** éventuellement augmenter les possibilités de prise en charge. Ici aussi, des actions pédagogiques menées conjointement par l'agence de l'eau et les MEDEF régionaux pourraient être mises en place. Ces actions de sensibilisation pourraient entrer dans le cadre de partenariats construits avec les organisations professionnelles intégrant également les missions d'animation et d'accompagnement des mandataires.

Nous regrettons également que l'encadrement des aides d'Etat destinées aux acteurs économiques limite à 50% la part publique dans les investissements des industriels alors que cette

aide peut atteindre 80% pour les collectivités. Une évolution de ces règles pourrait permettre à davantage de projets d'être développé

En outre, dans un contexte de crise économique et écologique, nous ne pouvons pas nous permettre de gaspiller l'argent des agences. Il est donc important de **s'assurer de l'efficacité** de chaque euro investi en privilégiant les solutions les plus efficaces et en évitant la mal-adaptation. En cela il pourra être intéressant de favoriser les financements et les projets présentant des co-bénéfices vis-à-vis des différents enjeux de la transition écologique (eau, biodiversité, climat...), d'autant que les investissements en matière d'eau ne sont pas les seuls auxquels les entreprises et les territoires doivent consentir. De même, les actions qui permettent de prioriser les acteurs ayant les impacts les plus importants est probablement plus efficace que d'émettre les études et les investissements sur un trop grand nombre d'acteurs.

De plus, depuis quelques années, nous constatons que les contributions des entreprises augmentent davantage que les montants des aides dont elles peuvent disposer, notamment du fait d'une méconnaissance de l'existence de ces aides mais aussi de choix politiques qui privilégient d'autres acteurs (agriculteurs, collectivités...). Ce changement se traduit par une baisse du consentement au financement des agences dont il convient de tenir compte. Dans un contexte de besoin croissant des entreprises en matière d'investissement, il convient **d'équilibrer les recettes et les dépenses des acteurs industriels**.

Par ailleurs, nous constatons avec beaucoup d'inquiétude que la révision des modalités de calcul des redevances a eu pour certaines entreprises un caractère confiscatoire. En effet, certaines entreprises ont vu leurs redevances augmenter de manière brutale et disproportionnée sans qu'elles n'aient pu anticiper ces hausses et construire des trajectoires d'investissements qui leur auraient permis d'absorber plus facilement ces coûts.

Si l'on souhaite mobiliser les acteurs et les encourager dans leurs investissements, il faut absolument leur **offrir de la prévisibilité sur les trajectoires** d'augmentation des redevances.

Au-delà, il faut s'interroger sur la manière de partager les efforts entre les différents acteurs. Il convient en particulier **d'éviter toute approche confiscatoire qui empêche les investissements** et faire en sorte que les financements soient au contraire répartis plus justement entre un maximum d'acteurs.

4. Assurer la cohérence des politiques et des outils de planification

Les conséquences du changement climatique vont devoir être prises en compte dans tous les outils de planification et toutes les échelles territoriales (SDAGE, PTGE, SRADDET, SCoT, PLU, Stratégie régionale biodiversité, Plan nationale d'adaptation au changement climatique, Plan régionaux santé-environnement, COP régionales...). Or aujourd'hui il apparaît que ces plans ne sont pas toujours cohérents entre eux. Par exemple, les SCoT ne prennent pas forcément en compte les enjeux de l'eau dans leur trajectoire de développement. Il ressort que certains territoires qui se sont fortement développés sans tenir compte de leurs ressources en eau vont être confrontés à de fortes pressions sur la ressource. De même, les solutions en faveur de la biodiversité sont le plus souvent très favorables au bon fonctionnement du grand cycle de l'eau. Il est donc important de bien mettre en cohérence les enjeux de désimperméabilisation, les enjeux de protection des captages, les efforts de préservation de la biodiversité, la réduction des pollutions...

Ainsi, dans un contexte d'accélération du réchauffement climatique et de dégradation de la biodiversité, il est important que **tous les outils de planification soient mis en cohérence** et que les services en charge de la mise en œuvre des politiques de l'eau échangent avec les services en charge de l'aménagement des territoires, de la protection des milieux, de la gestion des risques.... C'est d'ailleurs le sens du décret relatifs au SAGE publié en décembre 2024. Ce travail de mise en cohérence doit être l'occasion de **concilier des exigences de qualité et de quantité des eaux et l'indispensable développement économique des territoires** !

De la même manière, il est important de **finaliser, en collaboration avec les acteurs économiques des territoires concernés, le travail de planification dans tous les sous-bassins**, en finalisant l'élaboration des SAGE et PTGE, et d'offrir aux acteurs des territoires une vision claire et de long terme sur les enjeux de l'eau.

Afin d'inciter à une meilleure cohérence des politiques et des investissements en faveur de la transition écologique il est important de **favoriser les solutions qui présentent le plus de co-bénéfices**. C'est-à-dire les solutions qui sont à la fois pertinentes pour répondre aux besoins d'adaptation, à la préservation de la biodiversité, à la gestion des risques...

Enfin, il est absolument primordial de **renforcer les synergies d'actions entre les bassins et les agences**. C'est notamment le cas pour les entreprises qui ont des installations situées dans différents bassins et qui souhaitent engager des programmes d'investissement à l'échelle de leur groupe. Il serait beaucoup plus efficace pour elles de pouvoir construire des plans d'actions et de bénéficier d'aides qui soient mutualisées entre toutes les agences.

5. Renforcer la résilience des territoires et la solidarité

Depuis 30 ans les entreprises ont relevé le défi de la sobriété en réduisant de 30% leurs consommations. Elles ont aussi beaucoup innové pour développer des solutions de réduction ou encore de recyclage des eaux de process. Maintenant que les freins réglementaires ont en grande partie été levés, des marges de progrès sont encore possibles notamment en développant la réutilisation des eaux usées, voire, si nécessaire, en dessalant l'eau de mer, dans les cas où cette solution peut être jugée comme pertinente.

Les entreprises ne peuvent toutefois pas être les seules à faire cet effort. En outre, chaque nouveau mètre cube économisé va coûter de plus en plus cher avec des temps de retour sur investissements de plus en plus longs. Cela signifie qu'il faut trouver des modèles économiques à ces investissements, qui prennent en compte les conséquences liées au manque d'eau ainsi que les aides financières.

Mais il faut aussi que ces efforts soient reconnus et récompensés lors des périodes de sécheresse, au moment où il faut prioriser les usages. Ainsi, **il convient d'offrir aux entreprises, qui investissent de manière exemplaire pour permettre de répondre aux enjeux de ressources, de la visibilité et d'assurer leur pérennité**. De façon très concrète il apparaît nécessaire que des contrats de territoires soient convenus entre les acteurs pour que les efforts financiers engagés par les entreprises pour réduire leurs consommations et redonner « des marges de manœuvre » aux autres acteurs du territoire soient reconnus et que les entreprises soient assurées du soutien de la collectivité en cas de crise sécheresse. De tels contrats semblent se discuter localement. Ils doivent être encouragés et généralisés. Pour cela il est important de reconnaître davantage la performance des installations et la notion d'efficacité dans la consommation d'eau.

Par ailleurs, il faut noter que le partage de la ressource soulève des difficultés principalement l'été et dans certains territoires. Il est donc important **d'apprendre collectivement à anticiper les crises** et investir dans les solutions de gestion de l'eau en période d'étiage (stockages multi-usagers, infiltration, désalinisation, unités mobiles...) qui soient adaptées aux caractéristiques hydrogéographiques des différents territoires et qui soient des solutions collectives ou partenariales. Il pourrait pour cela être intéressant de créer un **observatoire des usages** qui serait chargé d'évaluer les avantages coûts/bénéfices ainsi que les impacts économiques et environnementaux des restrictions d'eau en fonction des acteurs et qui permettrait d'éclairer les décisions de restriction.

La résilience des territoires passe également par une **solidarité entre les territoires**. A l'échelle d'un même bassin, les situations pourront être très variables et les investissements potentiellement très différents. Il est donc important de maximiser les investissements aux niveaux des territoires les plus sensibles que ce soit au regard de la ressource, de la qualité ou des risques. Cette solidarité doit être associée au renforcement des interconnexions sans lesquelles les réseaux se retrouvent fragilisés.

Par le stockage de l'eau ou par leurs efforts en matière de sobriété hydrique les entreprises peuvent être des facteurs clés de la solidarité entre les acteurs en particulier lors des périodes de sécheresse. Il faut que ce potentiel de solidarité soit de nouveau reconnu et encouragé au travers notamment d'outils financiers ou réglementaires.

Enfin, dans un contexte d'augmentation des phénomènes extrêmes, il est important d'engager des actions de sensibilisation qui permettent de **développer une véritable culture du risque** de la part de tous les acteurs. Les citoyens en particulier doivent être conscients des risques et des conséquences associées à ces phénomènes extrêmes et doivent savoir comment prévenir ces phénomènes et savoir réagir lorsqu'ils y sont confrontés. **Un effort de sensibilisation et d'accompagnement des sites industriels doit également être engagé en lien avec les PPRI** et autres plans de prévention. Il convient également de développer des unités mobiles de crise qui doivent aider à surmonter les situations les plus critiques.

Au-delà, il est important de renforcer le dialogue entre les acteurs en amont des crises ainsi que pour la gestion des situations critiques et de pénurie, notamment au travers des Comités Ressources en Eau auxquels il convient d'associer tous les représentants des acteurs économiques. Ce dialogue doit permettre d'offrir des conditions de transparence vis-à-vis des décisions qui sont prises.

6. Améliorer la qualité

Si des améliorations ont été constatées sur la qualité de l'eau, il faut reconnaître que beaucoup de bassins ne respecteront pas les objectifs fixés par la directive cadre sur l'eau. Les futurs SDAGE devront donc poursuivre, voire renforcer, leurs actions en matière de qualité de l'eau. D'autant qu'avec l'augmentation des effets du changement climatique les progrès sont encore plus difficiles à faire. La découverte de nouveaux polluants, pouvant avoir un impact sur la santé et l'environnement est particulièrement préoccupante et doit être davantage pris en compte dans la surveillance des milieux.

Dans ce contexte, il est important de **reconnaître et pouvoir valoriser les efforts qui ont été réalisés** dans la réduction de nombreuses pollutions mais aussi de **travailler à une évaluation plus fine des**

nouvelles pollutions, de leurs origines, de leurs impacts sur les milieux, et de la manière dont ils doivent être traités, d'autant qu'une mauvaise qualité des eaux pèse in fine sur le volet quantitatif. En effet la dégradation de la qualité de l'eau amène chaque année la fermeture de captages d'eau potable qui se reportent sur une ressource déjà utilisée et potentiellement déjà en tension.

En particulier, il est important de pouvoir mener un **travail d'identification et de réduction des sources de pollution** afin de réduire le coût global du traitement de ces polluants. Cela doit passer par une réduction, voire une suppression des émissions ponctuelles mais aussi une réduction, voire une suppression des sources de pollution diffuse et enfin une réelle protection des captages.

Pour toutes ces actions, il convient que les agences de l'eau soient en soutien des acteurs pour les **aider à innover, investir dans des solutions de traitement, dans des produits de substitution, voire dans des changements de pratiques agricoles** et des changements de modèles agricoles qui accompagnent financièrement les actions de protection de l'environnement.

Il pourrait être en particulier intéressant de développer des mécanismes qui permettent de soutenir les propriétaires fonciers d'espaces qui rendent des services écosystémiques favorables à la gestion de l'eau (protection des milieux humides, restauration de la nature, protection des captages...).